



# Hippodrome de Martinique

## Maurice Bruère-Dawson

Dimanche 10 novembre 2024



RÉUNION 5

Commissaires des Courses (Galop) : Cécile HOUDET, Francine LOUIS MARIE, Nina SAINT CYR, André JACOBY KOALY  
Commissaires des Courses (Trot Attelé) : Cécile HOUDET, Nina SAINT CYR, Henry YERRO, André JACOBY KOALY  
Directeur de Réunion : Samuel DIGONAL

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

### 1<sup>re</sup> Course

Opérations : 11h25 - Départ : 11h55

### PRIX DE LA BAIE DU GALION

Challenge des Antilles

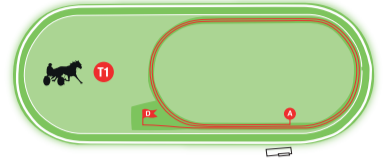
5 000 € - (2 250, 1 250, 700, 400, 250, 100, 50 - alloués par la SETF

Pour 6 à 15 ans inclus.

Recul de 25 m aux chevaux ayant gagné entre 4 500 et 13 500 aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m aux chevaux ayant gagné plus de 13 500 aux Antilles depuis 12 mois.

Avance de 25 m aux chevaux âgés de 11 ans et plus.

Parcours T1 : Plat, Dist. 2600 m env.



Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	Gains	Montes	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. Ch. Moïse	1 BEAUTIFUL ATOUT	99 780	Ch. Moïse	H al. 13 Roc Meslois/Saga d'Atout ♦ SCEA du Beaumanoir	1 Ch. Moïse	7. (23) D. D. D. 3. (22) 2
2 M. J.P. Loury	2 FLOU ARTISTIQUE (E)	44 940	J.P. Loury	H al.br. 9 Cocktail Jet/Santa Rose France ♦ J.L. Bignon	2 J.P. Loury	4. 5. 6. 5. D. 3.
3 M. J.P. Loury	3 DALSHIM DU NOYER (E)	131 830	A. Faivre	H b. 11 Ready Cash/Pagoda ♦ M <sup>me</sup> J. Dubief	3 J.P. Loury	1. 4. 2. 3. D. 5.
4 M. P. Lenne	4 EMILE DE JAL	46 940	P. Lenne	H al. 10 One du Rib/Ottero la Belle ♦ L. Lecuyer	4 P. Lenne	6. 6. 7. 4. 3. 4.
5 M. R. Sainte-Rose	5 FATAL GWEN	100 580	R. Sainte-Rose	H b.f. 9 Cocktail Jet/The Lovely Gwen ♦ G. faure	5 R. Sainte-Rose	2. 2. 3. 2. 2. 2.
6 M. R. Irdor	6 FORZAMOKO	102 040	N. Bisson	H al. 9 Timoko/Tinka ♦ P. Van Klaveren	6 R. Irdor	3. 1. 1. 1. 1. 1.
7 M. L. Moutoussamy	7 FIONA MAZA	137 210	J. Magdeleine	F b. 9 Tag Wood/Nadia du Buisson ♦ Ecurie du Maza	7 L. Moutoussamy	5. 3. 4. D. D. D.

11 Engts - 4 Forf.

Arrivée : 1<sup>er</sup> ..... 2<sup>e</sup> ..... 3<sup>e</sup> ..... 4<sup>e</sup> ..... 5<sup>e</sup> ..... 6<sup>e</sup> ..... 7<sup>e</sup> ..... 8<sup>e</sup> ..... 9<sup>e</sup> ..... 10<sup>e</sup> ..... - Mutuel : G ..... P ..... - PJ : G ..... P ..... - Trio

### 2<sup>e</sup> Course

Opérations : 12h00 - Départ : 12h30

### PRIX DE L'ANSE DUFOUR

(Classe 4) - Handicap de catégorie

7 600 € - (3 800, 1 520, 1 140, 760, 380)

13 300 € (6 650, 2 660, 1 995, 1 330, 665) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

11 020 € (5 510, 2 204, 1 653, 1 102, 551) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

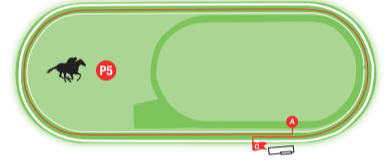
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 63 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Références : 3 ans, -1 ; 4 ans et +, +0.



Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Gagnant, Couplé Place, Trio, 2 sur 4, Mûliti, Quarté+

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (2)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. J.C. Soukai	1 KIWI CHOPE	8 J. Moisan	62	62	F b. 5 Khelelyf (USA)/Kadance Blue ♦ A. Chopard	1 J.C. Soukai	14j 13 2 4 2
2 M. J.C. Soukai	2 MOJITO JUNIOR	11 M <sup>me</sup> S. Akari-Souldane	61,5	60	H b. 5 Cat Junior (USA)/Don T Touch Me ♦ A. Jordan Torres	2 J.C. Soukai	14j 8 1 5 1 2
3 R. Sainte-Rose/A. Drame	3 SAINT ROMAIN P	2 S. Laurent	61,5	61,5	H b. 7 Rajsaman/Sandouville (GB) ♦ G. Augustin-Normand	3 R. Sainte-Rose	14j 3 4 2 5 3
4 M. MA. Letchimy	4 EMERSON ⊗	-5 J. Ongodin	59,5	59,5	M b. 4 Pedro The Great (USA)/Sans Retenue ♦ Thousand Dreams	4 MA. Letchimy	42j 4 0 5 5 4
5 M. A. Drame	5 BEST OR NOTHING φ	1 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	58,5	57	H al. 3 Eclair Du Fada/Alamira ♦ O. Nemorin	5 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	14j 8 1 1 6 7
6 M. D. Singarin	6 LA PANTHOURIE φ P	7 Rémi Campos	58,5	58,5	F b. 4 Birchwood (IRE)/Bocca Bianca (GER) ♦ M <sup>me</sup> E. Petit	6 S. Jousset	14j 3 5 6 8 5
7 M. L. Solvar	7 YEDDER ⊗ P	9 I. Bouaziz	58	58	H b. 4 Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit	7 M <sup>me</sup> A. Thibaut	14j 5 1 4 1 5
8 M. M. Barba	8 LEHMAN (GB) ⊗	6 M <sup>me</sup> A. Merou	58	56,5	M b. 5 Galileo (IRE)/Goldikova (IRE) ♦ Wertheimer & Frere	8 M. Barba	14j 2 8 1 1 2
9 M <sup>me</sup> A. Thibaut	9 DAVICHOP φ	10 M. Lauron	58	58	H b. 6 Amadeus Wolf (GB)/Chope History ♦ A. Chopard	9 M <sup>me</sup> A. Thibaut	14j 5 7 8 6 6
10 R. Sainte-Rose/R. Irdor/FM. Labonne	10 ENERIG (GB) ⊗ P	4 M <sup>me</sup> F. Parmentier	57	55,5	H b. 3 Showcasing (GB)/Petunia (IRE) ♦ Wertheimer & Frere	10 R. Sainte-Rose	14j 9 6 8 1 0
11 M. RA. Nicolson	11 NIKITA DE CERISY ⊗	3 F. Torralba	57	57	F b.f. 7 Penny'S Picnic (IRE)/Beauchamp Amber (GB) ♦ O. Varin	11 M <sup>me</sup> A. Thibaut	14j 4 (22) 6 7 1

12 Engts - 1 Forf.

Arrivée : 1<sup>er</sup> ..... 2<sup>e</sup> ..... 3<sup>e</sup> ..... 4<sup>e</sup> ..... 5<sup>e</sup> ..... 6<sup>e</sup> ..... 7<sup>e</sup> ..... 8<sup>e</sup> ..... 9<sup>e</sup> ..... 10<sup>e</sup> ..... - Mutuel : G ..... P ..... - PJ : G ..... P ..... - Trio

### 3<sup>e</sup> Course

Opérations : 12h35 - Départ : 13h05

### PRIX DE L'ANSE TRABAUD

(Classe 4) - Handicap de catégorie

7 200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

12 600 € (6 300, 2 520, 1 890, 1 260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

10 440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

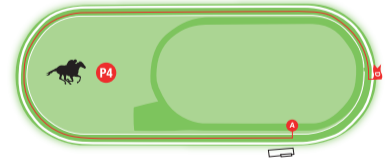
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Références : 3 ans, +5 ; 4 ans et +, +6.



Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Gagnant, Couplé Place, Trio, 2 sur 4, Mûliti

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (2)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M <sup>me</sup> A. Thibaut	1 RECORD ME BELLE	2 M. Lauron	62	56	F b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M <sup>me</sup> F. Beres	1 M <sup>me</sup> A. Thibaut	78j 7 3 4 5 5
2 M <sup>me</sup> Y. Luce	2 LASTLOT OF THE SALE P	8 J. Moisan	62	56	H b. 6 Dream Ahead (USA)/Rzyana ♦ Ecurie Normandie Pur Sang	2 M <sup>me</sup> Y. Luce	42j 6 7 7 5 3
3 N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousset	3 ALITA Δ	-1 I. Bouaziz	61,5	55,5	F b. 4 Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	3 S. Jousset	14j 1 2 2 2 1
4 M. W. Vaitilingom	4 BUDDY CHOP φ	9 Rémi Campos	61	55	H b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	4 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	14j 3 7 3 1 1
5 M. F. Cossou	5 LAUFE CHOP ⊗ P	7 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	61	59,5	H b. 3 Born To Sea (IRE)/Laureva Chope ♦ A. Chopard	5 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	14j 0 3 9 6 4
6 M. D. Gombaud-Saintonge	6 PICOLA	5 M <sup>me</sup> S. Akari-Souldane	61	59,5	F gr. 3 Birchwood (IRE)/Dream D'Ange ♦ M. Bridoux	6 S. Jousset	14j 6 2 6 0 4
7 M. S. Lalung	7 BEL TI BOUG φ P	10 M <sup>me</sup> A. Merou	60	58,5	H b. 5 Eclair Du Fada/Chatava ♦ Suc. S. Bourgeois	7 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	14j 8 5 8 3 5
8 M. E. Magdeleine	8 KMARON DE CAMBEILH P	3 J. Ongodin	60	55	H b. 3 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ J.M. Nemorin	8 M <sup>me</sup> L. Dupelin Lalung	14j 7 4 4 8 4
9 M. M. Alikier	9 TANASSANG	4 S. Laurent	58,5	53,5	F b. 3 Asanga (USA)/Tinassang ♦ R. Sainte-Rose	9 M. Alikier	14j 7 6 5 6 6
10 M. H. Jean Louis	10 KAKAUDOU RISK P	6 M <sup>me</sup> F. Parmentier	57,5	56	F b.f. 5 Banyan Tree/La Casilina ♦ H. Jean Louis	10 H. Jean Louis	14j 6 8 4 6 2

12 Engts - 1 Eng. Suppl. - 1 Forf. - 1 Nul.

Arrivée : 1<sup>er</sup> ..... 2<sup>e</sup> ..... 3<sup>e</sup> ..... 4<sup>e</sup> ..... 5<sup>e</sup> ..... 6<sup>e</sup> ..... 7<sup>e</sup> ..... 8<sup>e</sup> ..... 9<sup>e</sup> ..... 10<sup>e</sup> ..... - Mutuel : G ..... P ..... - PJ : G ..... P ..... - Trio

#### LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - \* Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ⊗ des œillères, φ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, P un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (2) Modification du poids porté par le cheval - (7) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ⊕ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : \*Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles\* - Nom du jockey en caractère gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur \* : Chevaux absents depuis 5 mois et + - \*- : Chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances : nombre de jours depuis la dernière course.

\* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

#### 4<sup>e</sup> Course

Opérations: 13h10 - Départ: 13h40

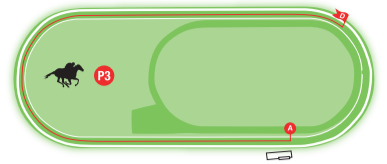
### PRIX GENYBET (PRIX DE L'ANSE MICHEL)

(Classe 4) - Handicap de catégorie

6600 € - (3 300, 1320, 990, 660, 330)

11550 € (5775, 2310, 1732, 1155, 577) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

9570 € (4785, 1914, 1435, 957, 478) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 51 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1400 m env.

Références: 3 ans, +10,5 ; 4 ans et +, +11.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio, 2 sur 4, Maitti

Table with 10 columns: Propriétaires, Chevaux, Montés, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 10 horses and their details.

10 Engts

Arrivée: 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e - Mutuel: G, P, PJ, Trio

#### 5<sup>e</sup> Course

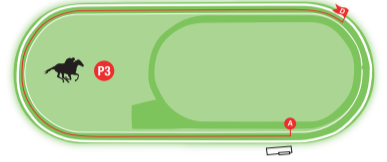
Opérations: 13h45 - Départ: 14h15

### PRIX DE L'ANSE FIGUIER

À réclamer

6800 € - (3 400, 1360, 1020, 680, 340)

11900 € (5950, 2380, 1785, 1190, 595) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)



Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 1 k 1/2; pour 9.000, 3 k. En outre, tout gagnant portera 1 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1400 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Table with 10 columns: Propriétaires, Chevaux, K€, Montés, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

7 Engts - 2 Eng. Suppl.

Arrivée: 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e - Mutuel: G, P, PJ, Trio

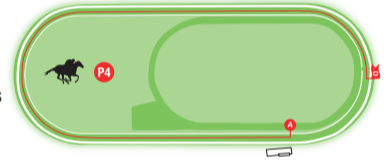
#### 6<sup>e</sup> Course

Opérations: 14h20 - Départ: 14h50

### PRIX DE L'ANSE A L'ANE

7200 € - (3 600, 1440, 1080, 720, 360)

12600 € (6 300, 2520, 1890, 1260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)



Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans. Poids: 56 k. 1/2 Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 2 k. Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 3.500.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1600 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Table with 10 columns: Propriétaires, Chevaux, Montés, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 5 horses and their details.

8 Engts - 3 Forf.

Arrivée: 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e - Mutuel: G, P, PJ, Trio

#### 7<sup>e</sup> Course

Opérations: 14h55 - Départ: 15h25

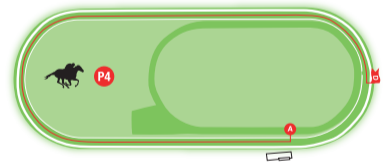
### PRIX DE L'ANSE CERON

(Classe 4)

8200 € - (4100, 1640, 1230, 820, 410)

14350 € (7175, 2870, 2152, 1435, 717) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

11890 € (5945, 2378, 1783, 1189, 594) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans, 55 k.; 4 ans et au-dessus: 56 k. Les chevaux ayant, depuis le 1<sup>er</sup> novembre de l'année dernière inclus, en victoires et places, reçu 10.000 porteront 1 k.; 15.000, 2 k.; 20.000, 3 k.; 25.000, 4 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1600 m env.

Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Table with 10 columns: Propriétaires, Chevaux, Montés, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

9 Engts - 2 Forf.

Arrivée: 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e - Mutuel: G, P, PJ, Trio

Prochaine réunion à Martinique (Plat/Trot): dimanche 24 novembre 2024



Renseignement au 0596 51 76 49

Tout savoir sur l'Hippodrome de martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...):

www.hippodromedecarrere.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...

RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain: www.france-galop.com, rubrique courses

#### RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

1<sup>er</sup> Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.

2<sup>e</sup> Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.

3<sup>e</sup> Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.

4<sup>e</sup> Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.

5<sup>e</sup> Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.